

Brexit : entre divorce à l'amiable ou désunion irrémédiable

Mercredi 13 décembre 2017

Communiqué de presse de la Délégation socialiste française

Aujourd'hui le Parlement européen a adopté une résolution sur le Brexit saluant le résultat des premières négociations de retrait.

Si les membres de la délégation socialiste française au Parlement européen sont satisfaits de la teneur de la résolution, ils n'entendent rien lâcher pour la suite.

Les récents propos de Monsieur Davis nous obligent à rester vigilants : le secrétaire d'État en charge de la sortie de l'Union européenne dans le gouvernement de Madame May a en effet laissé entendre hier que le compromis trouvé n'avait aucun caractère contraignant.

Soyons clairs, si les autorités britanniques ne veulent pas d'un divorce à l'amiable, la séparation sera brutale et unilatérale. Le Royaume-Uni isolé y perdra alors certainement davantage que les 27 pays de l'Union qui continueront de construire ensemble leur avenir commun.

Ces paroles malheureuses de Monsieur Davis risquent de saper la confiance et le résultat difficilement acquis pendant les négociations.

Notre feuille de route est limpide : faire ce qui a été âprement négocié. Il s'agit de protéger les droits des citoyens européens vivant au Royaume-Uni et de ceux des citoyens britanniques installés dans l'Union européenne, de mettre en oeuvre ce qui a été décidé sur la frontière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord et de faire respecter les conditions financières du divorce.

Cette résolution est tout aussi significative pour la suite : le Royaume-Uni doit accepter l'ensemble des réglementations européennes. Les négociations commerciales ne pourront commencer avant que le Brexit soit effectif. Enfin, nous voulons comme les Etats membres un mécanisme de résolution des conflits pour gérer nos rapports avec le Royaume-Uni : relations commerciales et économiques, coopération thématique, sécurité intérieure et enfin politique étrangère et la coopération pour la sécurité.

<http://www.deputes-socialistes.eu/brexit-entre-divorce-a-lamiable-ou-desunion-irremediable/>